



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile - Direction des Personnels Navigants – Pôle Examens

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

EPREUVE D'APTITUDE PRATIQUE LAPL / PPL – AVION / HELICOPTERE



DSAC

Pensez à remplir ce formulaire électroniquement avant de nous l'adresser

Elève pilote	M	M ^{me}	Date de Naissance	
Nom			N° téléphone	
Prénom(s)			Courriel @	
Certificat théorique	Date d'effet		Certificat médical	Date d'effet
	Date limite de validité			Date limite de validité

Instructeur(trice)	
Nom / Prénom	
N° Instructeur(trice)	

Epreuve pratique d'aptitude et Examineur(trice)			
J'ai l'honneur de vous adresser la candidature de l'élève pilote, nommé ci-dessus, en vue de l'obtention de la licence			
PPL	LAPL	dans la catégorie	avion hélicoptère
Date prévue	Lieu de l'examen	Type avion / hélicoptère	
Examineur(trice) proposé(e)	Nom Prénom	N°	
Examineur(trice) suppléant(e) proposé(e)	Nom Prénom	N°	
Date et signature de l'élève pilote ou du (de la) représentant(e) légal(e) si l'élève pilote a moins de 18 ans		Responsable Pédagogique (ou RP délégataire)	
Nom	Prénom	Nom	Prénom
Je certifie l'exactitude des renseignements ci-dessus.		Je certifie l'exactitude des renseignements ci-dessus.	
Date	Signature	Date	Signature
		ATO / DTO	
		Nom	
		Numéro d'enregistrement	

- Seul ce formulaire est à adresser à la DSAC/IR au plus vite avant la date prévue de l'épreuve. Les autres pièces justificatives sont jointes au dossier de demande de délivrance de la licence, téléchargeable sur le site du ministère.
- L'épreuve ne pourra pas avoir lieu avant que l'administration n'ait retourné l'accusé de réception**.

Partie réservée à l'Autorité**

Examineur(trice) désigné(e)			
Nom		N° Examineur(trice)	
Prénom		N° Téléphone	
Observations			
DSAC / IR	Date	Signature	

La présente désignation de l'examineur reste valable tant que sont valides sa qualification de classe/type concerné et ses privilèges d'instructeur et d'examineur pour cette classe/ce type.

Obligations FE :

Vérifier que le candidat dispose de tous les prérequis pour se présenter à cette épreuve (FCL 250 c ; dans le cas contraire, l'épreuve sera invalidée) à savoir les documents suivants **valides** le jour de la réussite complète à l'épreuve d'aptitude pratique :

- le certificat d'aptitude théorique (et non les lettres de résultats)
- le certificat médical
- l'attestation de formation pratique appropriée (ab initio ou titulaire d'une licence) incluant la recommandation de l'ATO / DTO

